

DUER : la valeur d'une démarche suivie dans le temps

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ne se limite pas à une obligation réglementaire ponctuelle. Il constitue une **démarche de prévention continue**, dont la solidité repose avant tout sur la **traçabilité et la cohérence dans le temps**.

En cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de contrôle des organismes compétents, l'enjeu pour l'employeur n'est pas seulement de produire un DUER à jour, mais de pouvoir démontrer une **politique de prévention structurée, suivie et mesurable**.

La continuité, clé de la crédibilité qui sécurise votre responsabilité

- ⌚ Une évaluation des risques prend toute sa valeur lorsqu'elle s'inscrit dans une méthodologie stable permettant de suivre l'évolution des risques d'une année sur l'autre et de mesurer les effets des actions mises en place,
- ⌚ Le suivi des indicateurs dans le temps permet de visualiser les progrès réalisés et de démontrer une réelle dynamique d'amélioration continue.
- ⌚ Cette continuité constitue un **véritable élément de preuve** en cas de contrôle ou de contentieux, en démontrant que la prévention est pilotée et non subie.

Donner du sens à la prévention

Chaque mise à jour du DUER vient enrichir un socle existant, sans rupture, permettant de valoriser les efforts réalisés et de renforcer la cohérence globale de la démarche.

L'engagement de l'employeur s'apprécie dans la durée. **Le DUER doit traduire une diminution régulière des risques au fil des ans, comme le montre le visuel ci-dessous.**

EVOLUTION DE L'INDICE DE RISQUE FINAL

